



**Avenant N° 1 à la convention de délégation d'organisation et d'exploitation
D'un service de transports scolaires**

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du 4 juin 2012,

d'une part,

ET

- la commune de RINGENDORF,
désignée ci-après sous « organisateur de second rang »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er :

Le présent avenant a pour objet de supprimer la desserte de la commune de Issenhausen par la ligne de la régie n°170.

ARTICLE 2 :

La commune de de Issenhausen intègre à compter de septembre 2012 le RPI de Wickersheim. La desserte de cette commune par la ligne n°170 n'est donc plus nécessaire. Les kilomètres en réduction devront donc être déduits.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent avenant prendra effet le 4 septembre 2012.

Fait en 2 exemplaires originaux

Strasbourg, le

<p>Pour la commune de RINGENDORF,</p> <p>Le Maire</p> <p>Edmond MAHLER</p>	<p>Pour le Département du Bas-Rhin,</p> <p>Le Président du Conseil Général</p> <p>Guy-Dominique KENNEL</p>
--	--